



Déclaration des caravanes africaines pour la Justice climatique en amont de la COP 27

Nous, mouvements communautaires, organisations de la société civile et de jeunesse de plus de 23 pays¹ d'Afrique ayant organisé les caravanes pour la justice climatique dans la période du 26 Septembre au 9 Octobre 2022 en prélude à la COP27 qui se déroulera sur le continent africain, 30 ans après l'adoption de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

- 1. Nous référant** au sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2022 - "Impacts, adaptation et vulnérabilité (deuxième partie)" qui reconnaît le colonialisme comme l'un des principaux moteurs du changement climatique, donnant ainsi du crédit à l'appel à la justice climatique pour le sud de la planète. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de remédier aux inégalités en matière d'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi qu'en matière de participation à la prise de décision et au leadership, pour parvenir à la justice climatique et de genre,
- 2. Considérant** que de nombreuses communautés africaines n'ont pas la capacité de répondre ou de s'adapter aux impacts du changement climatique. Les tendances au réchauffement sont déjà évidentes sur le continent (multiplication des vagues de chaleur, des sécheresses, des feux de forêts et des inondations) et que des répercussions négatives majeures sont attendus sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire dans toute la région, ainsi qu'un effet en retour sur le développement, sapant ainsi les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.
- 3. Certifiant** que le coût de l'inaction est des fois supérieur à celui de l'action dans tous les secteurs affectés par les changements climatiques, nous reconnaissons l'obligation des Etats responsables du réchauffement climatique d'aider les pays africains à planifier des réponses et à intégrer la résilience au changement climatique dans leurs plans de développement et la nécessité pour les Etats africains de mettre urgemment en œuvre

¹ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe





des politiques d'atténuation et d'adaptation à travers des programmes de développement concertés, cohérents et inclusifs.

4. **Reconnaisant** que les changements climatiques impactent plus sévèrement les groupes pauvres en ressources et vulnérables, particulièrement les femmes dépendantes de l'agriculture et des ressources écologiques locales. Leur dépendance à l'égard des ressources écologiques locales, associée aux pressions existantes sur la santé et le bien-être, ainsi qu'à un accès limité au crédit et à la technologie, les empêche souvent de s'adapter de manière adéquate aux impacts de la variabilité et du changement climatiques.
5. **Constatant** que le financement climatique est largement sur-déclaré, en grande partie en faveur d'instruments de la dette qui s'avèrent non seulement inadaptés aux besoins réels des pays de la région et de leurs communautés, mais qui font également peser une charge supplémentaire sur leurs budgets déjà tendus et leurs niveaux d'endettement insoutenables. En plus de cela, les compensations carbone et autres mécanismes de marchandisation ne servent qu'à faire du greenwashing et à offrir au plus gros pollueurs de continuer à polluer au détriment des populations et des équilibres écologiques notamment africains.

Demandons à nos **Chefs d'Etats et de gouvernements** de :

1. Soutenir toutes propositions de lois et textes réglementaires, et leur application pour la sécurisation des terres des communautés afin de développer collectivement des terroirs en agroécologie paysanne, solution agricole pour une justice sociale, alimentaire et climatique. La transition agro écologique paysanne inclue, outre la sécurisation des terres et des ressources naturelles, la restauration des sols et des écosystèmes, l'agroforesterie, la collecte des eaux, la biodiversité naturelle, la valorisation des savoirs et savoir-faire paysan.nes, conjugués à la formation et aux services de l'information, à l'accès aux marchés et aux infrastructures adéquates pour atteindre la souveraineté alimentaire;
2. Soutenir la reprise de contrôle de l'agriculture mondiale par les communautés, les systèmes de semences et d'alimentation indigènes et les droits des agriculteurs traditionnels, comme le prévoit le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture développement.
3. Protéger les bassins versants tels que les forêts naturelles afin d'assurer la sécurité de l'eau pour les communautés et l'avantage indirect de réduire la charge de travail des femmes et des filles, et la protection du droit humain à l'eau par le biais d'une évaluation





approfondie de l'impact environnemental et de l'évaluation sociale avec une perspective de genre avant d'approuver tout projet de gestion de l'eau transfrontalier / inter-pays, y compris les projets hydroélectriques.

4. Accroître la redevabilité sur les flux financiers reçus et fournis au profit des communautés et veiller à ce que les communautés les plus touchées par le changement climatique et les organisations de la société civile fassent partie du processus du Cadre de transparence renforcée (CTR) dans le cadre de l'Accord de Paris, afin de suivre les progrès en matière d'atténuation et d'adaptation et de guider l'action publique en fonction de leurs besoins et priorités.
5. Assurer une représentation égale et un engagement significatif des femmes et des jeunes, en particulier des filles, dans leur diversité, à tous les processus clés du changement climatique aux niveaux mondial et dans les délégations et les politiques nationales.

Demandons aux **Parties prenantes de l'Accord de Paris** de :

1. Tenir les pays riches responsables de l'objectif des 100 milliards de dollars. Avant la COP27, les pays riches doivent s'engager à respecter leur promesse de longue date de fournir et de mobiliser 100 milliards de dollars par an de 2020 à 2025. Ils doivent notamment s'engager à augmenter les financements publics et expliquer comment ils vont compenser les déficits accumulés au cours de la période 2020-2025 avant d'atteindre le niveau de 100 milliards de dollars.
2. Réviser l'article 6 de l'Accord de Paris dont les approches contribuent à renforcer la marchandisation des ressources naturelles y compris la terre au détriment des communautés,
3. Assoir une démarche scientifique et la réalisation d'études pertinentes sur les dommages et préjudices subies par les communautés africaines liés au changement climatique, et de créer un comité consultatif de jeunes sur les pertes et dommages ;
4. Établir un guichet financier provisoire pour financer les pertes et dommages urgents dans le cadre du Fonds vert pour le climat, et plus tard un mécanisme de financement des pertes et dommages, dont les modalités et les règles de fonctionnement seront définies par un groupe consultatif d'experts financiers;
5. Définir le nouvel objectif de financement du climat pour la période post-2025 en se basant sur les besoins des communautés d'Afrique, avec un nombre limité de sous-objectifs pour le financement public de l'adaptation et pour le financement public des pertes et les dommages.





Engageons les **Etats riches et pollueurs responsables du réchauffement climatique** à :

1. Accroître le financement de l'adaptation en donnant la priorité aux subventions plutôt qu'aux prêts afin de permettre aux pays à faible revenu déjà lourdement endettés et confrontés à un endettement insoutenable de soutenir les mesures de sécurité sociale si importantes pour accroître la résistance des communautés aux chocs climatiques, en particulier les femmes
2. Fournir une feuille de route quantifiée sur la manière dont ils prévoient d'atteindre l'objectif de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025 auquel ils se sont engagés lors de la COP26, afin d'atteindre un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation.
3. Créer un mécanisme d'allègement de la dette souveraine comme moyen de restructurer ou d'annuler les dettes de manière équitable avec tous les créanciers comme moyen de réaliser la justice climatique ;
4. Mettre en place un mécanisme de financement des pertes et dommages pour faire face aux impacts climatiques dévastateurs subis par les pays vulnérables au climat et les communautés pauvres. Les pays riches doivent accepter de financer ce mécanisme lors de la COP27.
5. Arrêter immédiatement tous les nouveaux investissements dans les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire, avec une élimination progressive/un passage clair et urgent d'une économie basée sur les combustibles fossiles à une économie basée sur une utilisation réellement durable et sensible au genre des énergies renouvelables.

Engageons les **bailleurs de fonds multilatéraux** de :

1. Reconnaître l'inadéquation des dispositions actuelles et passer à un financement de l'adaptation davantage basé sur des subventions, étant donné la tendance alarmante à recourir à la dette pour les pays d'Afrique et les besoins accrus de financement de l'adaptation ;
2. Les bailleurs multilatéraux tels que la Banque mondiale, le FIDA ou le Fonds vert pour le climat (qui est l'un des bailleurs ayant le pourcentage le plus élevé de prêts non concessionnels) devraient s'orienter vers une proportion significativement plus élevée de financement de l'adaptation par des subventions pour les PMA et les pays les plus vulnérables au climat. En particulier, les financements non concessionnels ne doivent en aucun cas être considérés comme faisant partie des financements climatiques déclarés.
3. Renforcer les capacités des gouvernements d'Afrique, à tous les niveaux, des villes et des communautés pour assurer une planification, une gestion des risques liés aux





changements climatiques et une résilience collective et locale tant économique, énergétique, environnementale et sociale.

SIGNATAIRES :

Ont signé, les Organisations de la Société Civile et Coalitions suivantes :



ONG JVE BENIN
JEUNES VOLONTAIRES
POUR L'ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE
AU BENIN



in solidarity for a climate resilient Malawi



Y
V
E
Young
olunteers for
environment









Networking for a greener Africa.



